



Squatteur dans une villa au maroc

Par **aloine**, le **22/03/2010 à 14:51**

Bonjour,rrnma locataire est décédée et sa bonne avec sa famille (2 personnes) refusent de quitter le local mis à leur disposition par mon ancienne locataire. Elle a changé les serrures de la porte du jardin ...Ellen'a pas touché à la villarnJ'ai pratiquement vendue la maison mais l'acquéreur souhaite la récupérer vide ..ce qui paraît logique !rnavez-vous une solution ?rnY a t'il une procédure d'urgence ... car cela peut compromettre la vente.rnDois-je négocier avec cette personne qui squatte ma propriété alors qu'elle n'a aucun droit !rnPuis-je le mettre dehors... Quels sont les risques pour moi qui suis française vivant à Paris ...rnSi je dois aller jusqu'à casser la pièce, je le ferais car je veux absolument vendre cette maison rapidement ...rnMerci pour vos réponses

Par **avocatoo**, le **08/09/2010 à 14:50**

bonjourrrnil y'a une procédure d'urgence dans ce genre de cas et le jugement établi par cette procédure peut être exécuté même par la force publique.rnrnesque je peux savoir ou vous en etes actuellement?rrncordialementrrnmaitre
mohamedrrnmaitre_mohamed_avocat@hotmail.com

Par **mimi493**, le **08/09/2010 à 15:03**

J'allais dire "faut voir un avocat marocain" et vous avez du bol, il y en a un qui vient d'arriver.

Par **avocatoo**, le **08/09/2010** à **17:29**

je vous remercie mimi493 pour la gentille attention :)rn
je suis a votre disposition en cas de
besoinrn
cordialementrn
maitre mohamedrn
maitre_mohamed_avocat@hotmail.com